

## 84-54

Banff (Alberta)

### **Pavillon de bain d'Upper Hot Springs**

Parc national Banff

## **ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE**

Le pavillon de bain d'Upper Hot Springs ont été construits en 1931-1932, d'après les plans de W. D. Cromarty, architecte en chef du ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la *Loi sur la construction d'ouvrages publics*. Il a subi des modifications en 1961, dont le déplacement de l'entrée et le remplacement de la piscine et de ses murs extérieurs. Parcs Canada est le ministère gardien. Veillez vous référer au rapport du BEÉFP 84-54.

### **Raisons de la désignation**

Le pavillon de bain a été désigné édifice fédéral du patrimoine « reconnu » en raison de l'intérêt qu'il représente sur le plan architectural, de la place qu'il occupe au sein de leur milieu et de son importance historique.

Ce bâtiment constitue un excellent exemple du style néo-Queen Anne et présente les éléments rustiques utilisés par le ministère de l'Intérieur afin de conférer une architecture particulière aux bâtiments construits à Banff durant les années 1930. Ses matériaux naturels – calcaire non poli, bardeaux de fente, faux demi-boisage et stucco – créent une apparence rustique qui s'harmonise bien avec le milieu naturel.

Le pavillon de bain est situé à l'origine des sources thermales du mont Sulphur, dont la découverte a mené à la création du réseau des parcs nationaux en 1885. Le site dominant, le design particulier et l'usage récréatif en font un point d'intérêt familier des visiteurs au parc.

La construction du pavillon de bain reflète les premières initiatives de modernisation des parcs dans le but d'offrir des installations récréatives pouvant rivaliser avec celles d'autres stations thermales internationales. Le bâtiment est le seul qui demeure des trois bains publics construits par le ministère de l'Intérieur dans les années 1930.

### **Éléments caractéristiques**

Le caractère patrimonial du pavillon de bain d'Upper Hot Springs réside dans sa forme, certains aspects de son architecture de style néo-Queen Anne, ses matériaux, les éléments d'aménagement intérieur d'origine qui ont survécus et ses liens avec l'emplacement.

Le bâtiment comporte deux étages et demi, avec une toiture en croupe légèrement en brisis. La façade principale se distingue par un pignon proéminent en faux demi-boisage reposant sur un porche en saillie doté de contreforts évasés en pierre. La simplicité du plan rectangulaire, les lucarnes placées de façon symétrique et la ligne basse du débord de toit constituent des caractéristiques importantes et devraient être conservées.

La volumétrie pittoresque des éléments est caractéristique du style néo-Queen Anne et devrait être conservée. Des climatiseurs de fenêtre faisant saillie dans les lucarnes portent atteinte à l'intégrité de l'architecture et devraient être relocalisés et dissimulés dans la mesure du possible. La marquise moderne de l'entrée latérale ne respecte pas la symétrie de la composition globale ni l'architecture du bâtiment et devrait être modifiée lorsque l'occasion se présentera.

Le caractère rustique du bâtiment découle de l'utilisation de matériaux aux couleurs naturelles et de texture irrégulière : des murs en blocs de calcaire ébauchés formant des assises irrégulières, les bardeaux de fente du toit, les extrémités exposées des chevrons sous le débord du toit et les éléments décoratifs en demi-boisage et en stucco. La pierre taillée est employée pour les fenêtres et pour souligner la partie supérieure du mur de fondation par une ligne horizontale continue. Les matériaux existants devraient être conservés et tous les nouveaux travaux devraient utiliser des matériaux et des techniques compatibles.

Les fenêtres contribuent à la texture et à l'intérêt des façades, groupées par deux, trois ou six, avec des linteaux en arc segmentaire au rez-de-chaussée. La configuration générale des fenêtres – des impostes au-dessus de grands châssis – s'harmonise avec le style néo-Queen Anne et avec l'apparence observée sur les photos anciennes. Une photo donne l'impression qu'il pourrait y avoir eu de petits carreaux sertis de plomb dans les châssis inférieurs. Toute fenêtre ancienne qui subsiste devrait être conservée et des recherches devraient être entreprises afin de confirmer l'esprit de la conception originale lorsque des réparations ou remplacements s'avéreront nécessaires. Deux ouvertures de fenêtre situées sur la façade principale ont été murées avec de la pierre, ce qui interrompt la symétrie de la composition. Ces fenêtres devraient être remises en état.

L'intérieur a été modifié à cause des changements dans les modes d'utilisation. La porte principale a été condamnée suite à des changements dans l'aménagement intérieur, et l'entrée principale se trouve maintenant là où il y avait à l'origine une façade latérale. Au premier étage, la vue spectaculaire sur la vallée, initialement réservée aux usagers du vestiaire, n'est plus accessible qu'aux employés. L'accès à la piscine par le sous-sol demeure, mais il faut maintenant traverser une enceinte vitrée moderne. Toute modification éventuelle au plan ou aux modes d'utilisation devrait reposer sur la connaissance et le respect de la conception d'origine. Les revêtements intérieurs anciens tels que les lambris d'acajou devraient être conservés et incorporés aux nouveaux ouvrages.

Diverses caractéristiques d'origine ont disparu, comme un frontispice central à l'entrée inférieure, des contreforts et des piliers de clôture en pierre ainsi que la piscine rectangulaire simple antérieure à la piscine de forme sculpturale actuelle. Toute modification éventuelle devrait reposer sur une connaissance des antécédents historiques du site.

Révisé le 25-07-1996

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Code de pratique du BEÉFP.